

OFFRE D'EMPLOI

JOURNALIER TEMPORAIRE HIVERNAL

Responsable de la patinoire



DÉTAILS

TYPE :	Poste temporaire (13 semaines)
NOMBRE D'HEURES :	28 h / semaine (du 15 décembre 2025 au 13 mars 2026)
SALAIRE :	Selon la convention collective (classe « journalier temporaire », échelle en vigueur)
SUPÉRIEUR :	Directeur des travaux publics & contremaître

Val-Morin est une municipalité, campée entre montagnes et lacs, qui offre à ses employés un environnement favorisant la formation et le développement individuel, des programmes de reconnaissance et des avantages sociaux attrayants.

DESCRIPTION

La Municipalité de Val-Morin est à la recherche d'un journalier temporaire hivernal afin d'assurer l'entretien des deux patinoires extérieures et d'offrir un soutien aux opérations hivernales du Service des travaux publics.

Le titulaire verra au bon fonctionnement, à la qualité de la glace, à la sécurité des usagers et à l'entretien général des installations.

Sommaire des tâches :

- Arroser, niveler, balayer, déneiger et entretenir les patinoires;
- Assurer l'ouverture et la surveillance du chalet du parc Legault;
- Entretenir les parcs et espaces de loisirs lorsque requis;
- Participer au montage/démontage d'événements lorsque la patinoire n'est pas en fonction;
- Effectuer, si nécessaire, du soutien au déneigement municipal;
- Effectuer toute autre tâche connexe demandée par le contremaître.

EXIGENCES

- Bonne condition physique.
- Capacité à travailler seul et en équipe.
- Disponibilité en soirée et selon les conditions climatiques.
- Sens de l'initiative, autonomie et rigueur.
- Expérience en entretien extérieur ou en opérations hivernales (atout).

AVANTAGES

- ✓ Intégration à une équipe solide et engagée.
- ✓ Un environnement de travail extérieur au cœur des Laurentides.
- ✓ Accès gratuit à la bibliothèque et à certaines installations municipale.

POUR POSTULER

Veuillez nous faire parvenir votre dossier de candidature avant le 19 décembre, à l'adresse receptiontp@val-morin.ca



Aux seules fins d'alléger le texte, l'usage du masculin a été privilégié.
Notez que seuls les candidats retenus seront contactés.